

---

## LOT 01 CCTP CORPS GROS ŒUVRE MONTE PLAT



### Opération : 170506 -Crèche du Roucas Blanc

*Mise aux normes de sécurité et d'hygiène de la crèche du Roucas Blanc  
4 traverse de la Serre, 13007 Marseille*



**Maitrise d'ouvrage** : Ville de Marseille  
**DGVAE-Direction Territoriale des Bâtiments Sud**  
1, place Saint Eugène, 13007 Marseille



**Bureau d'étude** : ALMA Provence  
117 Bis Chemin de Mimet, 13015 Marseille  
04 95 06 40 40 - hbourahla.almaprovence@gmail.com



**Architecte** : Atelier tmv  
Thibault de Vandeul  
448 rue Paradis, 13008 Marseille  
04 91 09 36 72 - atelier@tmv-architecte.com

---

### PHASE DCE -

Rédaction :ALMA PROVENCE  
Date : 01 Juin 2019  
Modifications :

**P.1**

VILLE DE MARSEILLE

170506 CRECHE ROUCAS BLANC.

---

ALMA PROVENCE – DCE – Mise aux normes de sécurité et d'hygiène de la crèche du Roucas Blanc  
PHASE DCE –

---

---

## Sommaire

Page

<b>1.</b>	<b>GROS ŒUVRE ETANDUE DES TRAVAUX – REGLEMENTATION - NORME.....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>DESCRIPTION DES TRAVAUX GROS OEUVRE – MONTE PLAT.....</b>	<b>8</b>
2.1.	GROS OEUVRE .....	8
2.1.1.	installation de chantier .....	8
2.1.2.	TRAVAUX DE DEPOSE/repose ET CONSERVATION/ DEMOLITIONS/evacuations/RESERVATIONS ET PERCEMENTS.....	8
2.1.3.	REPRISE DES TABLEAUX POUR SCHELLEMENT MENUISERIES INT/EXT .....	9
2.1.4.	Appuis fenêtre sous baie vitrée .....	10
2.1.5.	Réservations – scellements – calfeutrements.....	10
2.1.6.	reprise de la coursive extérieure .....	10
2.1.7.	reprise du joint de dilation .....	11
2.1.8.	CONTRAINTES LIEES A L'ACTIVITE DANS la creche.....	11
2.1.9.	desamiantage/deplombage .....	12
2.1.10.	TRAVAUX REPRISE ETANCHEITE VERRIERE.....	13
2.1.11.	TRAVAUX COURS PREAU.....	13
2.1.12.	CLOISON CARREAUX DE PLATRE ou briques.....	14
2.2.	MONTE PLAT .....	15

<b>1. GROS ŒUVRE ETENDUE DES TRAVAUX – REGLEMENTATION - NORME</b>
---

### 1.1. PRESENTATION DE L'OPERATION :

Le projet concerne la rénovation de la crèche du roucas blanc et la mise aux normes d'accessibilité et d'exploitation des locaux

### 1.2. ETENDUE DES TRAVAUX

L'entrepreneur aura à sa charge la réalisation des travaux inclus au présent corps d'état, à savoir (liste non exhaustive) :

- Installation de clôtures de chantier.
- Les ouvrages béton superstructure (en traditionnel ou préfabriqué).
- Les maçonneries d'agglos, les formes, dallages et chapes les cloisons maçonnées
- Les dalles béton
- Les enduits intérieurs et de finition,
- Les aménagements divers, les seuils, appuis, liaisons, calfeutremments.
- La pose et scellement des huisseries
- Les enduits de façade
- Aide aux corps d'état, etc ...

### 1.3. RECONNAISSANCE DES EXISTANTS

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés, avant la remise de leur offre, avoir effectué une visite sur le site et avoir reconnu les existants.

Cette reconnaissance à effectuer portera notamment sur les points suivants sans que cette énumération soit limitative :

Le site et ses contraintes topographiques  
Les éléments de voiries  
La nature des matériaux constituant les existants

Les offres des entreprises seront donc contractuellement réputées tenir compte de toutes les constatations faite lors de cette reconnaissance, et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires nécessaire.

### 1.4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

L'exécution des travaux est soumise à tous documents techniques, normes et règlements en vigueur, et plus particulièrement :

- D.T.U. et documents connexes (Erratum, Annexes, Additifs, Mémentos, règles de calculs) :
  - \* 12. Terrassement pour le bâtiment.
  - \* 20.1 Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs.
  - \* 20.12 Conception du Gros œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité.
  - \* 21. Exécution des travaux en béton.
  - \* 23.2 Béton caverneux à granulats lourds sans éléments fins.
  - \* 23.3 Béton caverneux à granulats lourds avec éléments fins.

- 
- \* 23.6 Béton caverneux de laitier expansé ou de pouzzolane avec ou sans éléments fins.
  - \* 25.1 Enduits intérieurs en plâtre.
  - \* 26.1 Enduits au mortier de liants hydrauliques.
  - \* 26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques.
  - \* 60.33 Evacuation d'eaux usées et d'eaux vannes.
  - prescriptions ayant valeur de Cahier des Charges D.T.U.
    - \* 21.3 Dalles et volées d'escaliers préfabriquées, en béton armé, simplement posées sur appuis sensiblement horizontaux.
    - \* 21.4 L'utilisation du Chlorure de Calcium et des adjuvants contenant des chlorures dans la confection des coulis, mortiers et béton.
  - Règles de calcul D.T.U.
    - \* Règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé suivant la méthode des états limités, dénommées B.A.E.L. (fascicule 62, titre 1er, section 1 du C.C.T.G.).
    - \* Règles de calcul et dispositions constructives minimales (D.T.U. 20.1).
    - \* Règles de calcul des parois et murs en béton banché (D.T.U. 23.1).
    - \* Règles de calcul applicables aux parties immergées de bâtiment en béton armé ou précontraint recevant un cuvelage (D.T.U. 14.1).
    - \* Règles et processus de calcul des cheminées fonctionnant en tirage naturel.
    - \* Méthode de prévision par le calcul de comportement au feu des structures en béton (règles FB).
    - \* Règles pour le calcul des fondations superficielles (D.T.U. 13.1).
    - \* Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions annexes (règles NV 65).
    - \* Actions de la neige sur les constructions (règles N 84).
    - \* Justification par le calcul de la sécurité des constructions.
    - \* Règles parasismiques 1969 et annexes (règle PS 69, révisée 82).
  - Normes Françaises et européennes.
  - Normes Euronormes pour les produits sidérurgiques.
  - Avis Techniques.
  - Règles professionnelles.

## 1.5. PLANS D'EXECUTION

L'entreprise sera tenue de fournir l'étude d'exécution complète dans un délai de trois semaines après ordre de service.

Sont à la charge de l'entreprise du présent lot, la réalisation des plans d'exécution de l'ensemble des prestations à fournir en 4 exemplaires.

## 1.6. SPECIFICATION DES BETONS ET MORTIERS

Les bétons et mortiers seront confectionnés dans les conditions prescrites par les D.T.U. avec emploi de liants normalisés suivant Norme NF P 15.301 (définitions, classification et spécifications des ciments) et d'agrégats de rivières.

Les ciments employés seront conformes aux spécifications de la nouvelle normalisation française EN 197-1 et EN 197-2 portant sur les CEM I, CEM II CEM 3, CEM IV et CEM V. La nature et le dosage des différents constituants entrant dans la constitution des bétons seront tels que soient atteintes les résistances indiquées dans les règles B.A.E.L.

### 1.6.1. SPECIFICATION DES BETONS :

Le type et la classe du liant pour les travaux de fondations en béton ou béton armé seront choisis en fonction des contraintes, de l'agressivité du milieu et des conditions d'exécution. Sauf prescriptions contraires, les bétons utilisés devront être conforme à la norme NF EN 206-1.

En tout état de cause, la composition des bétons prévue par l'Entrepreneur devra être acceptée par le Contrôleur Technique.

Les essais de béton armé sont à la charge de l'entrepreneur de G.O.

### 1.6.2. ADJUVANTS

Dans le cas d'emploi d'adjuvants, ceux-ci devront être agréés par le Ministère de l'Equipement et du Logement.

### 1.6.3. VIBRATION

Le coulage du béton devra être vibré pour améliorer la compacité du béton.

### 1.6.4. MORTIER

La quantité de liant est toujours déterminée en poids pour un volume de 1 m<sup>3</sup> de sable fin.

#### 1.6.4.1. **Hourdis : 400 kg de CEM II.**

#### 1.6.4.2. **Chape et enduit : 500 kg de CEM II.**

#### 1.6.4.3. **Chape d'arase et enduit étanche : 600 kg de CEM II. hydrofuge.**

#### 1.6.4.4. **Enduit bâtard : 150 kg de CEM II.**

## 1.7. POSITION DES ARMATURES

Les armatures seront placées sur des cales en béton, en nombre suffisant pour les maintenir à la distance réglementaire des parements. Les armatures voisines d'une face en béton en contact direct avec la terre seront au moins à 4 cm de cette face. Les angles des dalles BA seront armés spécialement pour éviter les fissures à 45° en sous face.

## 1.8. COFFRAGE

Les coffrages seront suffisamment raidis et portés pour ne pas accuser de déformation, ni de déplacement au coulage du béton. Les voiles seront coulés sur coffrages métalliques. Les coffrages devront tenir compte des enduits et revêtements divers des parements béton. Les

parements destinés à rester apparents, à être peints ou à recevoir des revêtements minces seront traités avec un coffrage soigné.

Les huiles de démoulage doivent être acceptées par le Bureau de Contrôle. Elles ne devront laisser aucun dépôt gras, et devront être compatibles avec les revêtements de façades. Les fourreaux servant au passage des aciers de serrage des coffrages seront enlevés et les trous rebouchés sur toute l'épaisseur de la paroi.

L'Entrepreneur soumettra le plan de calepinage pour coffrages spéciaux au Maître d'Oeuvre.

### 1.9. ETAT DE SURFACE

Il s'agit en particulier des parois latérales des murs et poteaux, des sous faces des dalles et poutres et des joues latérales des poutres. On distingue quatre qualités de parements en béton:

- Le parement ordinaire convenant pour les emplois ci-dessus lorsque la paroi est destinée à recevoir un enduit de parement traditionnel épais.
- Le parement courant correspondant par exemple à des ouvrages susceptibles de recevoir des finitions classiques de papiers peints ou peintures moyennant un rebouchage préalable et l'application d'un enduit garnissant.
- Le parement soigné convient aux mêmes usages que le parement courant mais sa meilleure finition permet de limiter les travaux ultérieurs de revêtement éventuel et n'exige qu'une moindre préparation.

Cependant le parement extérieur des ouvrages exposés à la pluie doit, lorsqu'il est destiné à être revêtu d'une peinture, être un parement soigné.

- Le parement fini correspond aux parements destinés à rester bruts et qui n'exige aucune préparation, ni rebouchage, ni enduit garnissant.

Les spécifications concernant les parements des surfaces de dalles, dallages et planchers sont données dans le tableau ci-après :

Surfaces	Planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2 m	Planéité locale rapportée à un réglet de 0.20 m (creux maximal sous ce réglet) hors joints	Tolérances d'aspect et autres spécifications
Béton surfacé :			
- parement courant	7 mm	2 mm	Aspect fin et régulier
- parement soigné	5 mm	2 mm	Aspect fin et régulier
Béton à chape incorporée	5 mm	2 mm	Aspect lisse et régulier
Chape rapportée	5 mm	2 mm	
Cas particulier des dalles préfabriquées :			Désaffleurement au droit des joints inférieur à 3 mm

### 1.10. ASPECT DES BETONS

Les balèbres éventuelles seront supprimées par meulage. Les arrêtes et cueillies seront parfaitement dressées. Absence de nids de gravillons. Les bétons devant, en général, rester bruts de décoffrage, seront particulièrement soignés. Le Maître d'Oeuvre pourra exiger l'exécution d'un enduit, "type spécial béton", sur tous les parements incorrects et refusés au frais de l'entreprise.

### **1.11. COORDINATION ET PILOTAGE DES CORPS D'ETAT SECONDAIRES**

L'Entrepreneur du présent lot comprendra dans son Marché toutes les suggestions concernant l'intervention des autres corps d'état

Il devra tenir compte :

- de la planification de l'ensemble des lots.
- des réservations diverses dans les murs et les planchers, dans les poutres et linteaux, etc..., nécessaires aux plombiers, chauffagistes, électriciens, etc...
- des diverses trémies, des défoncés des différentes profondeurs pour la pose des revêtements de sol de toute nature.
- des incorporations et des inserts au coulage pour les menuiseries extérieures, charpente, etc...
- des rebouchements de toutes les trémies, qu'elles soient de VMC plomberie, d'électricité, etc..., suivant la réglementation incendie en vigueur, et situées dans les parties communes et privatives. Les rebouchements dans les planchers devront être de même degré CF que le plancher.

, avant toutes exécutions.

### **1.12. PLANS D'EXECUTION, NOTES DE CALCULS**

L'entreprise doit ses plans d'exécution comprenant des plans, sa propre étude de B.A avec notes de calculs. L'entreprise sera responsable des documents et de toutes les directives préconisées par ce BET béton et, à ce titre, ne saurait se prévaloir d'erreur ou omission, ni demander un supplément de prix.

Elle mettra en œuvre les ouvrages conformément aux plans d'exécution qu'après validation de ceux-ci par le maître d'œuvre et le contrôleur technique.

Y compris modifications et mise à jour au regard des éventuelles remarques du CT ainsi que pour la constitution du DOE.

### **1.13. NETTOYAGE ET REMISE EN ETAT DU CHANTIER**

L'entreprise assurera le nettoyage du chantier au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux. De plus, indépendamment du nettoyage de chantier, l'entreprise devra le nettoyage des routes et accès au chantier conformément à la réglementation en vigueur, pendant ses interventions. Lors de l'achèvement des travaux de tous les corps d'état, l'entreprise du lot gros œuvre doit remettre le terrain en état dans la limite de propriété, y compris enlèvement de tous les gravats, déchets, détritiques divers et nivellement du sol de toutes les parties détériorées pendant l'exécution des travaux.

### **1.14. CLOTURE DE CHANTIER**

La confection et l'entretien de la clôture de chantier sont à la charge du lot gros œuvre.

### **1.15. INSTALLATION DE CHANTIER**

A charge du gros œuvre, toutes les installations qui lui sont propres ainsi que les installations communes conformément aux prescriptions du PGC et au CCTP n°0 prescriptions communes.

## **2. DESCRIPTION DES TRAVAUX GROS OEUVRE – MONTE PLAT**

### **2.1. GROS OEUVRE**

#### **2.1.1. INSTALLATION DE CHANTIER**

L'ensemble des installations de chantier communes à l'ensemble des lots sont à la charge du lot n°1 comprenant :

- Branchements provisoires (eau et électricité) pour les besoins du chantier.
- Panneau de chantier
- Aire de stockage des matériaux
- Clôtures de chantier.
- Balisage des zones de circulation et de chantier
- Aménagement du local mis à disposition par la crèche pour bureau de chantier, vestiaires, réfectoire.
- Mise en place de blocs sanitaires

Durée : suivant planning DCE

#### **2.1.2. TRAVAUX DE DEPOSE/REPOSE ET CONSERVATION/DEMOLITIONS/EVACUATIONS/RESERVATIONS ET PERCEMENTS**

Les travaux comprendront la démolition intérieure et curage des ouvrages existants l'ensemble des bâtiments à démolir y compris toutes les installations et équipements intérieurs quels qu'ils soient après neutralisation des éléments techniques par les lots CVC PB et CFO CFA.

Travaux exécutés par tous moyens appropriés en fonction des conditions du chantier et de son environnement, avec toutes précautions prises pour ne causer aucun dommage aux ouvrages conservés, compris tous travaux accessoires nécessaires.

Tous échafaudages, agrès, protections, etc. nécessaires.

Compris tous descellements nécessaires effectués avec soin.

Les travaux de démolition comprendront en outre des travaux généraux :

- Le curage du bâtiment : l'entreprise prévoira dans son prix le retrait de l'ensemble des matériaux et matériel dits «encombrants» et « d'aménagement » situés sur le site. Ces matériaux seront triés avant évacuation en décharge.
- La dépose complète des faux-plafonds démontables compris ossatures de tout type
- La dépose et conservation du mobilier cuisine au r+1, et sa repose en fin de travaux y compris raccordement sur évacuation crée/existante.
- La dépose complète de cloisons non porteuses et portes compris habillages
- La dépose des plinthes (bois, PVC ou carrelage) et des sols souples ou sols durs compris siphon, socles ...
- la sauvegarde des canalisations éventuellement rencontrées si nécessaire selon l'organisation du chantier et selon recommandation du Maître d'œuvre avant le démarrage des travaux de démolition ou leur retrait
- La dépose complète des doublages, habillages et revêtements sur mur des bâtiments conservés
- Dépose de tous les habillages bois existantes, dépose des moulures et habillages bois sur les murs,

L'entreprise prévoira dans son prix le retrait de l'ensemble des matériaux et matériel dits «encombrants» et « d'aménagement » situés sur le site.

- Curage et évacuation au fur et à mesure pour éviter le stockage sur site intérieure : cloison/plafonds/murs aggro et béton/sol y compris chape afin de caler un sol fini de type sol souple du niveau fini/ensemble des fluides
- Les démolitions des maçonneries/cloisons à l'aide d'outils adaptés ne provoquant pas de vibration dans le bâtiment pouvant engendrer des dommages aux maçonneries conservées.
- le retrait d'éléments type fourreaux/appareillage/prises élec, tuyauterie et appareillage plomberie y compris tuyauterie de toutes sortes au droit des démolitions et découpe et sur l'ensemble du bâtiment existant.
- La dépose sans conservation des ouvrages divers intégrés dans les maçonneries/cloisons démolies
- Les protections destinées à préserver les parties conservées contiguës aux démolitions
- Les cales étrésillons, petits étais ponctuels à caractère provisoire
- Les gobetages, calages liés à la démolition à l'exclusion des reprises de maçonnerie
- Les manutentions des gravois en attente d'enlèvement ou en attente de récupération
- Découpes des rives au droit des parties conservées y compris toutes précautions pour ne pas endommager les ouvrages contigus. Dépose de tous les revêtements de sols y compris forme de pose au-dessus des planchers existant.
- La mise en place d'étais et vérins réglable avec platelage d'appuis pour contrebuter les maçonneries
- La mise en place d'étrésillons des baies existantes avec étais métalliques réglables et pièce d'appui et de répartition en sapin
- le calfeutrement des ouvertures à reboucher
- le calfeutrement par mortier après retrait des cloisons et ouvrages divers en sol jusqu'au niveau brut avant pose du ragréage et sol linoléum
- dépose des menuiseries existantes extérieures en fonction des phases de chantier
- dépose de la cloison et du monte plat
- dépose des sols y compris remontés en lès des zones concernés par les travaux

Localisation : L'ensemble du bâtiment selon plan EDL/PROJET suivant plan architecte

### 2.1.3. REPRISE DES TABLEAUX POUR SCHELLEMENT MENUISERIES INT/EXT

L'entreprise aura à charge la réalisation des reprises en tableau pour la mise en place des menuiseries extérieures et menuiseries intérieures pour les vestiaires/wc aux niveaux 0 et 1

Modification d'ouverture y compris :

Démolition maçonnerie

Création linteau et reprise des allèges purge comprise selon l'état des allèges suivant détail 23 carnet de menuiserie si nécessaire

Reprise des jambages et tableaux

Modification d'ouverture y compris :

Démolition maçonnerie

Création des chevêtres

Reprise des jambages et tableaux

Localisation : ensemble des menuiseries extérieures/intérieures suivant plan architecte

#### 2.1.4. APPUIS FENETRE SOUS BAIE VITREE

Réalisation d'appuis en béton coulé en place au droit de chaque ouverture. Les appuis préfabriqués seront coulés avec incorporation d'un hydrofuge de masse.

Mise en oeuvre garantissant une étanchéité parfaite des ouvrages avec utilisation d'un produit spécifique d'accrochage.

Seuils posés dans une engravure réservée au coulage des planchers et liaisonnés sur des armatures en attente au droit des portes fenêtres.

Caractéristiques :

Suivant détails architecte mais en aucun cas inférieur à :

Hauteur : 25 mm.

Largeur : 40 mm.

Pente : 10 %.

Localisation :

Au droit de chaque ouverture, suivant plans Architecte.

#### 2.1.5. RESERVATIONS – SCHELLEMENTS – CALFEUTREMENTS

L'Entrepreneur titulaire du gros œuvre devra préparer ou réserver, à la demande de tous les corps d'état, tous les trous, trémies, tranchées, feuillures et empochements divers nécessaires dans les ouvrages de béton et de béton armé.

Il devra permettre le parfait maintien des réservations sur les coffrages, aussi bien dans les murs que dans les planchers et dallages.

Les emplacements et réservations lui seront fournis par ces corps d'état, dans les délais fixés par le calendrier détaillé d'exécution.

Après le passage des canalisations ou des autres éléments dans les diverses trémies, le rebouchage de celles-ci est toujours réalisé par l'Entreprise de gros œuvre tout en respectant le degré CF ou PF requis.

Tous les scellements, raccords, calfeutremments sont toujours parfaitement exécutés avec les matériaux de même nature que les matériaux dans lesquels ils sont réalisés ; tous les raccords sont équarris.

L'Entreprise de gros œuvre doit également la mise en place et le réglage des fourreaux incorporés dans les diverses constructions lors de l'exécution de celle-ci.

Ces fourreaux lui sont fournis par les Entreprises intéressées qui en détermineront les emplacements en accord avec le Maître d'œuvre

##### Calfeutrement des ouvertures

Calfeutrement des ouvertures par béton ou maçonneries suivant corps des matériaux

#### 2.1.6. REPRISE DE LA COURSIVE EXTERIEURE

Travaux de résine sur sol sur dalle béton existante, les désaffleures et bullages seront repris par ragréage et mortier suffisamment dosés compatible avec la chape et la résine de sol.

Exécution d'une résine de sol anti-poussière en époxy, phase aqueuse classe Afnor NF T 36.005, y compris :

- Brossage,
- Grenailage,
- Dépoussiérage à l'aspirateur industriel,

- Traitement de l'alcalinité du ciment,
- Rebouchage
- Primaire d'adhérence

L'application se fera en deux couches de résine époxydique mat en phase aqueuse, anti poussière et antidérapante.

Mise en œuvre suivant agrément et avis technique du produit et conformément au DTU 59.1.

Résine de sol dans la coursive extérieure r+1.

Traitement des joints de construction suivant cahier des charges du fabricant.

Sujétions d'étanchéité au pourtour des canalisations et tuyauteries diverses.

Localisation : coursive extérieure r+1

#### 2.1.7. REPRISE DU JOINT DE DILATION

Traitement du joint de dilatation

Recréer une dilatation par ouverture des fissures sur voiles et planchers à chaque niveau y compris toiture.

Reprise structurelles des ouvrages béton afin de conserver les descentes de charges des 2 ouvrages une fois dissocier.

Reprise des arêtes propres.

Mise en place des fonds de joint.

Calfeutrement au nu du parement par le produit souple, avec finition en creux.

Bande constituée d'une mousse de polyuréthane à cellules ouvertes imprégnée d'une résine synthétique ininflammable.

Couvre-joint en aluminium naturel extrudé type dinac, (section 80 x 6) avec prolongateur constitué par une languette alu et un ressort en acier inox pour la fixation.

Les ressorts sont à prévoir à raison d'un tous les mètres. Y compris toutes sujétions pour une parfaite finition de l'ensemble.

Localisation : Joints de dilatation verticaux

#### 2.1.8. CONTRAINTES LIEES A L'ACTIVITE DANS LA CRECHE

Zone de travail par zone (zone de travail libérée par la crèche) pour tous les travaux TCE de façon à minimiser l'impact sur l'activité.

Mise en place de cloisons de séparation toute hauteur entre les zones chantier et les zones en activités.

L'entrepreneur devra fournir le plan de circulation et d'accès de ses engins au chantier, à faire approuver par tous les services concernés durant la période de préparation (Maître d'œuvre, services internes, etc.) et tenir compte des réglementations et restrictions éventuelles qui pourraient lui être imposées par le Maître d'Ouvrage et les services compétents.

L'entrepreneur assurera à ses frais la délimitation et la protection des zones traitées, compte tenu des exigences définies par la réglementation en vigueur, les règles de sécurité et les exigences du Maître d'Ouvrage.

La délimitation sera du type ba13 haute dureté. La clôture sera opaque de manière à masquer la zone travaux. Prévoir mise en place d'une huisserie avec porte provisoire équipé d'un canon chantier.

Elle sera installée suivant les indications définies lors de la réunion de coactivité avant le début des travaux et sera maintenue pendant toute la durée du chantier.

En dehors des heures de travail, l'entreprise titulaire des travaux devra condamner efficacement l'accès au chantier.

L'entrepreneur devra également organiser ses approvisionnements de manière à ne perturber le fonctionnement en site occupé des utilisateurs, nettoyage à prévoir après chaque approvisionnement

Localisation:

à définir par la MOA et CSPS en phase travaux

#### 2.1.9. DESAMIANTAGE/DEPLOMBAGE

Désamiantage :

L'entreprise aura à charge les travaux de désamiantage/déplombage selon le diagnostic plomb amiante effectué par la MOA.

Dépose d'éléments en amiante-ciment :

Le périmètre de la zone de désamiantage devra être balisé afin d'éviter toute venue de personne non habilitée.

La procédure sera annexée au plan de retrait et soumis au C SPS

L'accès à la zone confinée, maintenue en dépression ne peut se faire que par l'intermédiaire de sas. Ces derniers devront être suffisamment dimensionnés pour permettre une évolution aisée des ouvriers.

Le sas d'entrée doit permettre à toute personne pénétrant dans la zone de revêtir la tenue de travail et les protections nécessaires à leur intervention ainsi que le déshabillage, il doit également permettre l'approvisionnement et l'évacuation de matériel.

Un contrôle quotidien de dépression sera assuré par le titulaire avec test de fumée.

Dépose de dalles thermoplastiques ou de colle amiantées

Ragréage au droit des sols déposé et mise en place d'un complexe sol souple (dalle 30\*30) en finition.

Prévoir plinthes au droit des cloisons

Déplombage :

**Confinement aux accès**

Les zones d'intervention seront confinées pour protéger le voisinage du site des poussières de plomb.

Le confinement se présentera sous la forme d'un sas destiné à retenir la poussière. Il est constitué de deux films polyane de 200 microns.

**Protection des sols**

En raison de son mauvais état actuel, le sol sera également recouvert d'un film polyane en vue de la démolition du bâtiment.

**Dépose du revêtement**

Dépose de revêtements plombés par la méthode décrite par l'entreprise dans sa méthodologie

Le revêtement à déposer est une peinture mis en œuvre sur les subjectiles suivants :

- Bois
- Métal

Localisation :

Suivant diagnostic amiante.

#### 2.1.10. TRAVAUX REPRISE ETANCHEITE VERRIERE

Reprise de l'étanchéité de la verrière aluminium à la jonction avec les escaliers (trois points)

Tous les joints assurant l'étanchéité à l'air et à l'eau des éléments verriers de la verrière et des éléments fixes seront montés dans des profils prévus à cet effet et devront être remplaçables aisément.

Cette étanchéité sera assurée par des produits de calfeutrement qui devront être stables dans le temps, garantis 10 ans, et devront pouvoir être facilement remplacés.

En fonction de la localisation, il sera être prévu le calfeutrement et l'étanchéité par système spécifique assurant la protection thermique - phonique et coupe feu

L'entrepreneur du présent lot fournira et posera, entre les bâtis et la structure en béton, des joints d'étanchéité serrés à la pose des éléments.

Pose selon DTU.

Après la repose et le scellement des profils, l'entrepreneur du présent lot mettra en place, à la pompe ou au pistolet à extrusion, des joints souples étanches, entre les menuiseries extérieures et les éléments de structure sur la face extérieure.

Cette étanchéité sera assurée par des produits de calfeutrement qui devront être stables dans le temps, garantis 10 ans, et devront pouvoir être facilement remplacés.

Joints à faire agréer par le Maître d'œuvre et le Bureau de Contrôle

Procédure :

Dépose soigné des profils de la verriere

Reprise des surfaces maçonnées si necessaire

Repose des profils avec joint compriband

Mise en place du joint

Localisation : suivant plan architecte sur les 3 points concernés

#### 2.1.11. TRAVAUX COURS PREAU

##### **2.1.11.1. PEINTURE LASURE POTEAUX PREAU**

Lasure des poteaux

Après nettoyage du support, ponçage, dépoussiérage, .

Finition par deux couches sur toutes les faces de lasure finition satiné. .

Teinte au choix de l'architecte.

Localisation : Sur l'ensemble des poteaux bois cours.

---

### **2.1.11.2. COUVERTURE PREAU**

#### Charpente bois

Charpente traditionnelle suivant le plan architecte et constituées de chevrons et volige en bois ou en lamellé collé, fixation sur mur et poteaux existants,

#### Couverture zinc

Couverture en zinc nature à joint debout et travée continue avec entraxe des joints suivant plan.

Les bandes façonnées complémentaires en zinc nature

Les découpes, soudures et l'ensemble des accessoires et travaux nécessaires

Solin en zinc plié et bande de rive suivant détail

Localisation : préau cours

### **2.1.11.3. ENDUIT DE FACADE MUR COURS**

Exécution d'un enduit d'imperméabilisation de façades à base de liants hydrauliques projetée appliqué en 2 passes successives par projection mécanique. L'épaisseur minimale, mesurée dans le creux des joints, sur parois sera de 15 mm. Aspect «gratté fin».

Joints tracés en creux et tirés au fer suivant un mode opératoire à faire agréer par le Maître d'oeuvre.

Teinte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant aux choix du Maître d'oeuvre et suivant la polychromie de l'Architecte.

Mise en oeuvre suivant instructions du fabricant et l'avis technique du produit.

Localisation : murs préau cours

### **2.1.12. CLOISON CARREAUX DE PLATRE OU BRIQUES**

Travaux comprenant :

- Fourniture et mise en œuvre de cloisons en carreaux de plâtre ou briques, montage à la colle/mortier
- Désolidarisation en tête de cloison par bande résiliente
- Finition : enduit de ratissage 2 faces, livrés prêts à peindre.
- Compris toutes sujétions pour traitement des joints, arrêtes, raidisseurs et mise en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et avis techniques du fabricant

Caractéristiques techniques:

- - Epaisseur totale de la cloison: 100mm
- - Hauteur maximale : 12.00 ml
- - Résistances au feu: EI 180
- - Résistance thermique (avec laine minérale): 0.28 W/m2.K
- - Isolation acoustique (avec laine minérale):  $R_w = 37 (-2;-4)$  dB
- - Carreaux pleins hydrofuge au droit des pièces humides

Localisation : suivant plan architecte 21 vestiaire rdc

## 2.2. MONTE PLAT

### Description :

Monte-plats

### Localisation :

Suivant plan architecte

### Normes applicables :

Norme Européenne EN 81-3 et la directive machine 2006/42/CE

### Caractéristiques générales :

Pylône autoporteur ne nécessitant pas de gaine maçonnée

Machinerie haute à l'aplomb de la gaine (intégrée en gaine placostyl prévu à l'article 7.3.3.1)

Moteur électrique sur attente lot électricité

Guides en T 50/50/5

### Caractéristiques techniques :

- |  |  |
|--|--|
| . <b>Présence physique sous la gaine :</b> | . la présence d'une personne physique sous la trémie n'est pas possible (sans parachutage cabine et contrepoids) |
| . <b>Charge utile :</b>                    | . 100 Kg   |
| . <b>Vitesse :</b>                         | . monovitesse 0,45 mètres / seconde  |
| . <b>Course totale :</b>                   | . 3000 mm  |
| . <b>Fosse/cuvette :</b>                   | . 0 mm   |
| . <b>Nombre de niveaux desservis :</b>     | . 2 niveaux  |
| . <b>Nombre de portes palières :</b>       | . 2 portes palières  |
| . <b>Type d'accès :</b>                    | . accès sur la même face : simple service  |
| . <b>Options comprises en gaine :</b>      | . aucune option  |
| . <b>Type de portes :</b>                  | . portes guillotines sur allèges (ouverture manuelles)   |
| . <b>Position des portes :</b>             | . service sur allège (minimum 700 mm)  |
| . <b>Dimensions des portes palières :</b>  | . L 800 x H 800 mm   |
| . <b>Finition des portes palières :</b>    | . inox brossé standard 1.4016 ou AISI 430  |
| . <b>Portes palières pare flammes :</b>    | . non pare flammes   |
| . <b>Dimensions de la cabine :</b>         | . L 800 mm x P 800 x H 800 mm  |
| . <b>Finition de la cabine :</b>           | . inox brossé alimentaire 1.4301 ou AISI 304   |
| . <b>Fermeture de la cabine :</b>          | . fermeture par porte(s) cabine(s) guillotine(s), en inox brossé alimentaire 1.4301 ou AISI 304                  |

---

. <b>Options présentes en cabine :</b>	. <input checked="" type="checkbox"/> étagère(s) amovible(s) comprise(s), nombre : 1
. <b>Emplacement de la machinerie :</b>	. moteur en HAUT dans la gaine
. <b>Équipement dans la machinerie :</b>	. éclairage machinerie avec une prise de courant 220 V
. <b>Options pour la machinerie :</b>	. <input checked="" type="checkbox"/> DTU, 1 seule arrivée électrique est prévu : . ligne 5G1.5 (triphase + neutre + terre) protégée par un interrupteur différentiel 25A 300 mA
. <b>Finition de la porte machinerie :</b>	. inox brossé standard 1.4016 ou AISI 430
. <b>Porte machinerie pare flammes :</b>	. non pare flammes
. <b>Boîte à boutons palière :</b>	. boutons à LED . Chaque niveau est équipé de : . appel & envoi avec voyant localisation / signalisation occupé / . bouton de sonnerie / ronfleur par niveau)
. <b>Alimentation nécessaire :</b>	. triphasé 400 V + neutre
. <b>Positionnement du tableau :</b>	. tableau électrique dans la machinerie

---

**Autres options possibles :**

- Séparation tôle propre / sale (séparation horizontale ou verticale)
- Éclairage cabine
- Contact de surcharge (sonore + lumineux sur boîte à boutons)
- Glissières pour des plaques pâtisseries de 400 x 600 mm (boulangerie / pâtisserie)
- Échelle d'accès machinerie avec support d'accroche et cadenas
- Éclairage gaine
- Prise de courant 220V en cuvette
- Contact sec pour la télésurveillance
- Contact à clé sur la boîte à boutons
- Protection IP 44 sur la boîte à boutons
- Protection IP 65 sur la boîte à boutons
- Habillage tôle par le fabricant
- Finition RAL au choix